





Rappel des règles de sécurité et de convivialité à respecter en randonnée

L'ANIMATEUR ou L'ANIMATRICE

Avant le départ de la randonnée

- Accueille les randonneurs, les compte et vérifie qu'ils sont équipés correctement
- Donne ses consignes de sécurité
- Présente son serre-file ou désigne un volontaire.
- Décrit sa randonnée : kilométrage, durée, points remarquables....

Pendant la randonnée

- Est le seul décideur de l'itinéraire qu'il a reconnu et déclenche les pauses
- Donne les consignes de sécurité et fait respecter le code de la route
- Veille avec le serre-file au maintien en groupe de tous les randonneurs
- En cas d'incidents ou d'accidents, donne les consignes d'actions au groupe.

Après la randonnée

- Transmet le nombre de participants au comité directeur de l'association
- Rend compte de tout incident ou accident éventuel survenu lors de la randonnée

LA RANDONNEUSE ou LE RANDONNEUR

Avant et au départ de la randonnée

- Vérifie son équipement personnel et arrive à l'heure au rdv fixé au programme
- Se présente à l'animateur s'il est nouveau.
- Ecoute les consignes de départ de l'animateur

Pendant la randonnée

- Respecte toutes les consignes de l'animateur et le prévient de toute difficulté pour suivre le groupe
- S'il a besoin de s'isoler lors ou en dehors des pauses, il prévient au moins un membre du groupe et laisse son sac visible sur le chemin.
- Ne dépasse l'animateur que si celui-ci l'autorise (en côte par exemple)
- S'il est devant le groupe, il reste à une distance à portée de vue et de voix et il attend les consignes de l'animateur à chaque haut de côte, intersection de chemins, croisement ou traversée de route,
- Ne laisse aucun déchet en chemin, ne fait pas de feu, respecte la faune et la flore ainsi que les propriétés privées et les espaces publics.

En fin de randonnée :

- Ne quitte le groupe que lorsque tout le groupe est arrivé.
- Remercie l'animateur avant de partir